

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/106

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 17 septembre 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 septembre 2018

Le 25 septembre de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à Ayguemorte les Graves – Salle polyvalente « La Sablière »

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	E	Mme BETES
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	M. MOUCLIER
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	E	M. FATH
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. AULANIER
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	A		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	A		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme TALABOT est élu(e) secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/106

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n°2006-1690 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n°2014-923 du 18 août 2014 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu la consultation du comité technique lors de sa séance du 6 septembre 2018,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Montesquieu en créant des emplois suite à des avancements (réussite à examen professionnel et ancienneté), et de préciser que pour des avancements de grade, les fonctions de ces grades sont différentes et qu'une nouvelle définition des fonctions des agents est nécessaire, même si parfois l'évolution des missions peut être très mince, ainsi que dans le cadre d'un reclassement pour inaptitude physique.

Également, la suppression d'un emploi d'ingénieur principal suite au départ à la retraite de l'agent.

Avancement de grade :

- Création de deux emplois d'adjoints administratifs principaux de 1ère classe et suppression de deux emplois d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe

Cette ouverture de poste est destinée à pouvoir faire bénéficier des avancements de grade à des agents affectés au service des Développement économique et Juridique-Aménagement du territoire-actions transversales.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/106

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Création de trois emplois d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe et suppression de trois emplois d'adjoints administratifs

Cette ouverture de poste est destinée à pouvoir faire bénéficier des avancements de grade à des agents affectés au service Technique, au pôle vie locale et à un agent suite à la réussite à un examen professionnel affecté au service technique.

- Création de deux emplois d'adjoints d'animation principaux de 2ème classe et suppression de deux emplois d'adjoint d'animation territorial

Ces ouvertures de postes sont destinées à pouvoir faire bénéficier à deux agents d'un avancement de grade par ancienneté affectés à la crèche de Castres « Maison de la petite enfance » et à la crèche de Saucats « Pom' de pin ».

- Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe et suppression de d'un emploi d'adjoint technique

Il s'agit de nommer sur un grade d'avancement un agent de la crèche de Saucats « Pom' de pins »

- Création de quatre emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe et suppression de quatre emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe

Ces ouvertures de postes sont destinées à pouvoir faire bénéficier à quatre agents d'un avancement de grade par ancienneté affectés à la crèche de La Brède « Tom Pousse », la crèche de Léognan « La Maison des Pitchoun's », la crèche de Saint Médard d'Eyrans « Les P'tits Lous » et la crèche de Castres « Maison de la petite enfance ».

- Création de deux emplois de puéricultrices hors classe et un emploi de puéricultrice classe supérieure et suppression de deux emplois de puéricultrices de classe supérieure et d'un emploi de puéricultrice de classe normale

Ces ouvertures de postes sont destinées à pouvoir faire bénéficier à trois agents d'un avancement de grade par ancienneté affectés à la crèche de Cadaujac « La Souris Verte », la crèche de Léognan « La Maison des Pitchoun's », et la crèche de Saint Médard d'Eyrans « Les P'tits Lous ».

Suppression d'un emploi et création:

- Suppression d'un emploi d'ingénieur principal

Il s'agit de supprimer un emploi d'ingénieur principal suite au départ à la retraite du Directeur des services techniques.

- Suppression d'un emploi d'attaché principal et création d'un emploi d'attaché

Dans un contexte budgétaire contraint et dans la perspective d'optimiser les ressources allouées aux politiques publiques menées par la collectivité et en collaboration étroite et directe avec la Directrice Générale des Services, vous impulsez la stratégie financière et budgétaire de la collectivité, le directeur financier aura pour missions :

Missions :

- Avoir la responsabilité du service des finances avec un budget consolidé de 48 Millions d'euros répartis en 1 budget principal et 5 budgets annexes,
- Participer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité,
- Être chargé(e) de la programmation, de la mise en œuvre et du suivi de la politique budgétaire et financière de la collectivité,
- Être le garant de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires, de préparation, d'exécution et de contrôle du budget de l'administration,



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/106

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Apporter conseil à la hiérarchie dans la préparation, l'exécution et la prospective budgétaire,
- Gérer de façon active la dette et la trésorerie,
- Piloter la réalisation des analyses financières et fiscales prospectives et proposer des stratégies de pilotage,
- Proposer le développement d'une analyse pertinente des coûts participant au dispositif d'évaluation des politiques publiques,
- Animer l'observatoire fiscal en articulation avec les autres observatoires de la structure,
- Assurer un contrôle de gestion rigoureux, qu'il appartiendra à la personne recrutée de mettre en place,
- Coordonner, en tant qu'interlocuteur privilégié auprès des cadres responsables de services, la maîtrise des budgets dans une mission de conseil et d'écoute,
- Animer et coordonner l'équipe de 2 agents placée sous l'autorité hiérarchique directe et assurer les relations fonctionnelles comptables avec les autres services,
- Suivre les régies d'avances et de recettes.

Compétences et expériences recherchées :

- Justifier d'une expérience confirmée du management opérationnel,
- Maîtriser les méthodes et outils du management par objectifs ainsi que les mécanismes de pilotage,
- Maîtriser les enjeux financiers des collectivités territoriales, le cadre réglementaire, les techniques d'analyse financière, les procédures d'élaboration et de suivi budgétaire, la gestion de la dette et de la trésorerie ainsi que l'outil informatique (CIRIL), observatoire fiscal,
- Impulser une dynamique de travail et d'application de la culture financière en mode projet,
- Créer du lien de confiance entre les différents services de la collectivité et du bien être au travail.

Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel de droit public recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, si aucune candidature d'agent titulaire ne correspond aux besoins de la Communauté de communes de Montesquieu ; à cet effet, le niveau de recrutement de l'agent devra correspondre aux conditions d'accès au concours externe d'attaché et la rémunération de l'agent sera déterminée par rapport au grade des attachés indexée sur le traitement de la fonction publique territoriale et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées.

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- Dans le cadre d'une procédure de reclassement pour inaptitude physique, la création d'un emploi d'adjoint administratif

Les fonctionnaires territoriaux devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions pour raison de santé, peuvent sur leur demande être reclassés dans un autre cadre d'emploi, s'ils sont déclarés aptes à remplir les fonctions correspondantes.

Ce reclassement pour inaptitude physique entraîne pour le fonctionnaire un changement dans sa situation administrative.

Il ne peut intervenir à l'insu de l'agent concerné :

- Le reclassement suppose un changement de cadre d'emplois ou de grade et nécessite une demande,
- L'affectation à un emploi du même cadre d'emplois, adapté à l'état physique de l'agent, ne constitue pas un reclassement.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/106

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Une procédure de reclassement est en cours au sein des services de la Communauté de Communes de Montesquieu concernant un agent affecté dans le secteur de la petite enfance faisant intervenir à la fois la médecine préventive et professionnelle, le comité médical, le Centre de Gestion, le fonds d'insertion pour l'emploi des personnes handicapées et un psychologue du travail.

La Communauté de Communes de Montesquieu a donc recherché avec l'appui des différents partenaires mentionnés ci-dessus, les différentes possibilités de classement de cet agent.

Un emploi d'assistant administratif chargé des missions suivantes notamment :

- Classer les documents,
- Saisie des clôtures des DI et BP simples GMAO,
- Traitement des conventions simples ne nécessitant pas de problématique particulière ou d'avenant,
- Extraction des données sur les factures de fluides pour saisie dans les tableaux correspondants,
- Extraction des informations des carnets de bord des véhicules pour saisie dans tableaux Calc,
- Saisie des informations sur les factures d'entretien des véhicules sur le tableau Calc.
- Vérification des adresses des travaux indiquées sur les demandes extérieures DT/DICT et alertes si ça concerne les voiries communautaires.

Parallèlement, une étude sur l'aménagement des conditions matérielles d'exercice des missions l'agent est lancée avec la participation du FIPHP.

Il est indiqué qu'afin de préparer ce reclassement, l'agent a été placé en convention d'immersion professionnelle préalablement afin de déterminer si l'emploi proposé était compatible avec la situation professionnelle et médicale de l'agent.

Cette évolution se fait à effectifs constants, puisque l'agent est déjà remplacé dans la structure de la petite enfance.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1^{er} octobre 2018 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Attaché	1	Administrative	A	35/35ème	Recrutement
Adjoint administratif	1	Administrative	C	35/35ème	Reclassement pour inaptitude physique

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1^{er} décembre 2018 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint animation principal de 2 ^{ème} classe	2	Animation	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	Technique	C	35/35ème	Avancement de grade
Puéricultrice Hors Classe	2	Médico - Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade
Puéricultrice Classe supérieure	1	Médico - Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade
Auxiliaires de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	4	Médico - Sociale	C	35/35ème	Avancement de grade

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/106

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Décide de la suppression de l'emploi suivant à compter du 1^{er} octobre 2018 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Attaché principal	1	Administrative	A	35/35ème	Fin de contrat

- Décide de la suppression de l'emploi suivant à compter du 1^{er} novembre 2018 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Ingénieur principal	1	Technique	A	35/35ème	Départ à la retraite

- Décide de la suppression des emplois suivants à compter du 1^{er} décembre 2018 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	Administrative	A	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint administratif	3	Administrative	A	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint animation	2	Animation	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique	1	Technique	C	35/35ème	Avancement de grade
Puéricultrice classe supérieure	2	Médico - Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade
Puéricultrice classe normale	1	Médico - Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade
Auxiliaires de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	4	Médico - Sociale	C	35/35ème	Avancement de grade

- Autorise Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l'habilite à effectuer les démarches nécessaires et à signer les pièces correspondantes,
- Dit que l'emploi de directeur financier (s'il n'est pas fonctionnaire titulaire) sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du grade d'attaché, si aucune des candidatures ne correspondait aux besoins de la Communauté de Communes de Montesquieu,
- Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Fait à Martillac, le 25 septembre 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement


